



**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU LUNDI 27 AVRIL 2026**  
**À 18 h 00**

Délibération 2026 / 37  
(10<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
municipaux en  
exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 27

Date de l'envoi et de la  
publication de la  
convocation :  
21 avril 2026

Date de publication :  
6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : Martine MICHAUX, Éric CUNY, Maria de Fatima RUAUD, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Vincent ROUQUIÉ, Isabelle VIVIANI, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Frédéric LAVERGNE, Sophie VANHOVE, Marine BERGOUNIOUX, Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Karine CLAMADIEU, Didier NEVEU.

**Absents représentés** : Jean-Michel FRADET (donne pouvoir à Christian LE GALLIC), Cécile GRINDA (donne pouvoir à Valérie OSTERMEYER), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Annie LASFARGUES), Anamaria BRAILA (donne pouvoir à Gaëlle CAYROL), Andreea SCARPETE (donne pouvoir à Maria de Fatima RUAUD), Christophe VIERSOU (donne pouvoir à Christian DELEUZE).

**Secrétaire de Séance** : Christian LE GALLIC.

**Objet : Désignation des délégués à la fédération départementale d'électricité du Lot**

Territoire d'énergie Lot (TE46), syndicat mixte fermé créé en 1995, est un acteur public de l'énergie au service de l'ensemble des communes du Lot, lesquelles ont transféré leur compétence d'autorité organisatrice du service public de l'électricité.

Madame la Maire explique que, conformément à l'article L5211-7-I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les délégués syndicaux de la FDEL doivent être élus par des Conseillers municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret uninominal à la majorité absolue sauf accord unanime contraire (L 2121-21 du CGCT).

Il est proposé au Conseil municipal de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour siéger à la Fédération Départementale d'électricité du Lot (FDEL) - Territoire d'énergie Lot (TE46). Le vote a lieu au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Les candidats doivent faire acte de candidature. Les propositions sont les suivantes :

Titulaires :

- Vincent ROUQUIÉ
- Richard ABRAHAM

Suppléants :

- Martine MICHAUX
- Jean-François VERGNE

Il est ensuite procédé au vote pour chaque candidat, l'accord unanime a été donné pour voter à main levée.

Vote :

**Titulaire n° 1 : Vincent ROUQUIÉ**

**4 contre** : Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Christophe VIERSOU

**2 abstentions** : Karine CLAMADIEU, Didier NEVEU

**Titulaire n° 2 : Richard ABRAHAM**

**1 abstention** : Didier NEVEU

**Suppléant n° 1 : Martine MICHAUX**

**2 abstentions** : Françoise GARRIGUES, Didier NEVEU

**Suppléant n° 2 : Jean-François VERGNE**

**4 contre** : Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Christophe VIERSOU

**1 abstention** : Didier NEVEU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

- **désigne** comme délégués à la fédération départementale d'électricité du Lot Territoire d'énergie 46 :

Titulaires :

- Vincent ROUQUIÉ
- Richard ABRAHAM

Suppléants :

- Martine MICHAUX
- Jean-François VERGNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Christian LE GALLIC

La Maire,



Martine MICHAUX

